

Le 1er août 2022, la ville de Boucherville marque le 400e anniversaire de naissance de Pierre Boucher, le Seigneur fondateur de la seigneurie des Îles percées. Il mena à terme cette entreprise, ainsi que plusieurs autres projets, grâce aux solides relations interpersonnelles qu'il réussit à établir avec plusieurs personnes qu'il avait su rallier à ses causes.

L'une de ces rencontres fut avec Louis Robert dit Lafontaine, un pionnier de Boucherville. Cette relation de proximité, dont je vais relater les moments forts, aura duré près de 50 ans.

Tout débute en 1661 lorsque le gouverneur Dubois Davaugour, à son arrivée à Québec le 31 août, n'est pas lent à se rendre compte de l'état déplorable de la colonie¹. Il prend rapidement la décision d'envoyer un délégué qui connaît bien le pays plaider la cause de la colonie auprès du nouveau roi, Louis XIV. Le choix de cet envoyé spécial, le gouverneur ne peut le faire seul, car il vient d'arriver. C'est d'un commun accord avec les Jésuites et les notables de la colonie qu'il désigne Pierre Boucher, à qui il vient d'apporter les lettres d'anoblissement obtenues par Jean de Lauzon à son retour à Paris. Boucher, en effet, connaît la colonie mieux que personne. Il a à son crédit d'éclatants faits d'armes. Il a vécu dans l'intimité des gouverneurs, ce qui lui a permis d'acquérir une distinction de manières et d'allure. De plus, Davaugour lui remet, comme l'a noté Boucher lui-même, un « *Mémoire d'instructions de la manière dont je devais me comporter et à qui je devais m'adresser, ce que je suivis exactement* ».

Pierre Boucher s'embarque pour Paris le 22 octobre 1661 porteur des dépêches du gouverneur, dont une lettre importante adressée au prince de Condé. Les lignes que Boucher consacre à l'audience royale dans son « *Mémoire* » de 1695 sont très sobres : « *J'eus l'honneur de parler au Roy, qui m'interrogea sur l'estat du Pays, dont je luy rendis un fidelle compte, et Sa Majesté me promit qu'elle secourrait le pays et le prendrait sous sa protection ; ce qu'elle a fait* ». Boucher eut aussi des entretiens avec diverses personnes de la cour, dont le prince de Condé et Colbert, lequel lui demanda un rapport écrit sur les richesses de ce pays et les raisons de le conserver à la France.

Quand il repartit de La Rochelle le 15 juillet 1662 Boucher pouvait compter sur les deux vaisseaux, les 100 soldats, les vivres et les munitions, promis par le roi. Il avait lui-même recruté « *cent hommes de travail* », ayant emprunté de l'argent pour payer leur traversée. Le voyage de retour fut long et pénible; l'Aigle d'or et le Saint-Jean-Baptiste essuyèrent de furieuses tempêtes. Une soixantaine d'hommes, « *tant soldats que travaillants* », moururent en mer. Le bruit se répandit que ces gens étaient morts de la peste, ce qui était faux, mais Boucher dut pendant longtemps héberger lui-même ses recrues. Il fit son rapport à Davaugour qui lui délivra la commission de gouverneur de Trois-Rivières.

Alors qu'il s'afférait aux préparatifs de son départ de La Rochelle, Pierre Boucher fit assurément la rencontre d'André Robert qui était portefaix au port de l'endroit (débardeur en français moderne) et qui opérait un cabaret au Canton des Forges (jonction des rues Rambaud, Albert 1er et du Minage²). Ces conditions créèrent sûrement de multiples occasions où tous ceux en partance pour la Nouvelle-France côtoyèrent André Robert ainsi que son fils Louis. C'est ainsi que Pierre Boucher aura l'occasion d'intéresser Louis Robert à joindre la colonie en tant que cordonnier. Il

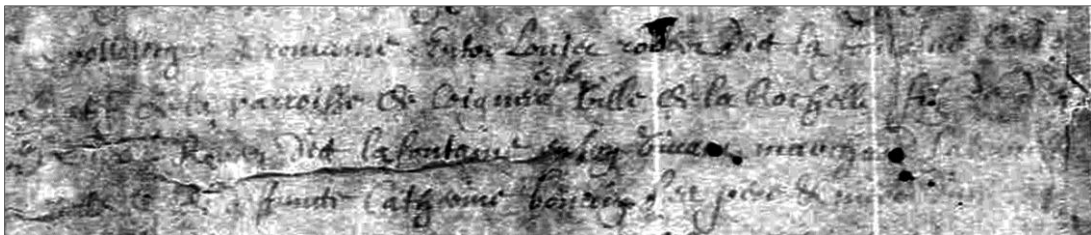
¹ Dictionnaire biographique du Canada http://www.biographi.ca/fr/bio/boucher_pierre_2F.html

² Correspondance personnelle avec Guy Perron de la SGCF

s'agissait là d'une proposition d'affaires mutuellement avantageuse. Pierre Boucher obtenait un ouvrier spécialisé pour la colonie et Louis, âgé de 24 ans, avait la promesse d'une aventure dans cette colonie de la France où il pouvait exercer son métier avec un approvisionnement en peaux de qualité quasi illimité.

Plusieurs généalogistes, chercheurs et auteurs ont associé la venue de Louis Robert en Nouvelle-France à son engagement, en 1665, comme soldat dans la compagnie Loubias du régiment Carignan-Salières. Cependant, Marcel Trudel³, historien, et Michel Langlois⁴, chercheur et auteur d'un livre consacré à l'histoire du régiment, en arrivent à une toute autre conclusion. Pour sa part, Michel Langlois conclut que « *Louis Robert n'a pas le profil d'un soldat* » parce qu'aucun soldat n'était présent à son mariage, parce qu'il a été recensé en 1667 et parce qu'il n'a fait aucune transaction notariée avec d'autres soldats. De son côté, Marcel Trudel affirme que « *Louis Robert est un d'une douzaine d'habitants qui se sont enrôlés formellement dans les troupes de 1665* ». Cette affirmation suggère que Louis Robert était déjà présent au Canada en 1665. Enfin, Michel Langlois désigne le soldat Lafontaine de la compagnie Loubias comme étant Philippe Poitier.

La venue de Louis Robert avec Pierre Boucher en 1662 représente donc une présomption aussi valable sinon plus que celle de son engagement avec le régiment Carignan-Salières en France en 1665. L'auteur Adolphe Robert⁵ évoquait déjà cette possibilité en 1943. On sait maintenant qu'il hérita de son surnom de « *dit Lafontaine* » de son père, qui fut ainsi désigné dans son acte de sépulture. Ainsi, sa participation à la campagne militaire de 1666 aura été comme cordonnier plutôt que comme soldat. Il a alors effectivement accompagné la compagnie Loubias durant les manœuvres, simplement parce que celle-ci avait hiverné à Trois-Rivières. Cette participation à l'expédition de 1666 pourrait aussi expliquer le long laps de temps entre son contrat de mariage, signé le 10 janvier 1666, devant le notaire Ameau, et la célébration religieuse à l'église de Trois-Rivières le 25 novembre de la même année. De plus, son engagement de trois ans auprès de son maître Pierre Boucher (1662-1665) aurait alors été terminé. La participation de Henri de Chastelard-de-Salières et de Pierre Boucher à son mariage serait un signe de reconnaissance plus pour son travail de cordonnier que parce qu'il était soldat.



Extrait du contrat de mariage entre Louis Robert et Marie Bougery, 10 janvier 1666 (Drouin)

Le contrat de mariage entre Louis Robert et Marie Bougery du 10 janvier 1666, renferme un passage intéressant : « *Au traicté de Mariage [...] Entre Louis Robert dict la Fontaine cord[onnier] natif de la*

³ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France IV. La seigneurie de la compagnie des Indes occidentales 1663-1674, Fidès, 1997, p. 308, note 87.

⁴ Michel Langlois, Carignan-Salière 1665-1668, La maison des ancêtres, 2004, p. 147.

⁵ Adolphe Robert, Louis Robert et ses descendants : laboureurs, voyageurs, soldats, Manchester, NH, 1943, p. 18.

paroisse de Coignes en la Ville de la Rochelle fils de André Robert en son vivant marchand... »⁶ Il n'est pas identifié comme soldat, mais comme cordonnier.

Le 31 janvier 1667, soit deux mois après son mariage, Louis Robert obtient un emplacement dans le bourg de Trois-Rivières, au nord-est du Platon du Roy, pour s'établir. Cette concession lui est acquise par bail à rente foncière par Jean Godefroy de Lintot pour une terre de 30 arpents, dite Fontenaux, au bas des coteaux. Ce bail a été contracté devant le notaire Ameau sous la cote n°160 de son minutier. On peut visualiser l'emplacement de cette concession sur la carte de Trois-Rivières de 1663, telle que reconstituée par Marcel Trudel⁷.

Deux actes de mariage méritent notre attention. Il s'agit des mariages de deux soldats du régiment Carignan-Salières, Antoine Adhémar et Jean Robin de la compagnie de Saurel, dont les cérémonies furent célébrées à l'église Notre-Dame de Québec le 10 octobre 1667. L'un des témoins est Louis Robert et il y est identifié comme habitant de Trois-Rivières et non comme soldat alors qu'un autre témoin, Jean-Georges de Chapuy, est identifié comme soldat. Puisque Louis Robert est marié à Marie Bourgery depuis le 25 novembre 1666 et qu'il exploite une terre à Trois-Rivières depuis le 31 janvier 1667, on peut se questionner sur les motifs de son voyage de Trois-Rivières à Québec en octobre 1667. Sûrement pas simplement pour témoigner aux mariages de ces deux soldats. Il accompagne plutôt le gouverneur de Trois-Rivières, Pierre Boucher, pour une rencontre à Québec avec Rémy de Courcelles et Jean Talon, respectivement Gouverneur et Intendant de la Nouvelle-France. Rencontre au cours de laquelle Boucher abandonne officiellement son poste de gouverneur de Trois-Rivières en faveur de son gendre, René Gaultier de Varennes, qui avait épousé sa fille Marie-Ursule un mois auparavant, afin de diriger l'établissement et les destinées de la seigneurie des Îles Percées (Boucherville), en plein territoire amérindien. Il tient à diriger cette seigneurie, car Pierre Boucher veut cesser les attaques mutuelles incessantes et vivre en paix avec les premières nations!

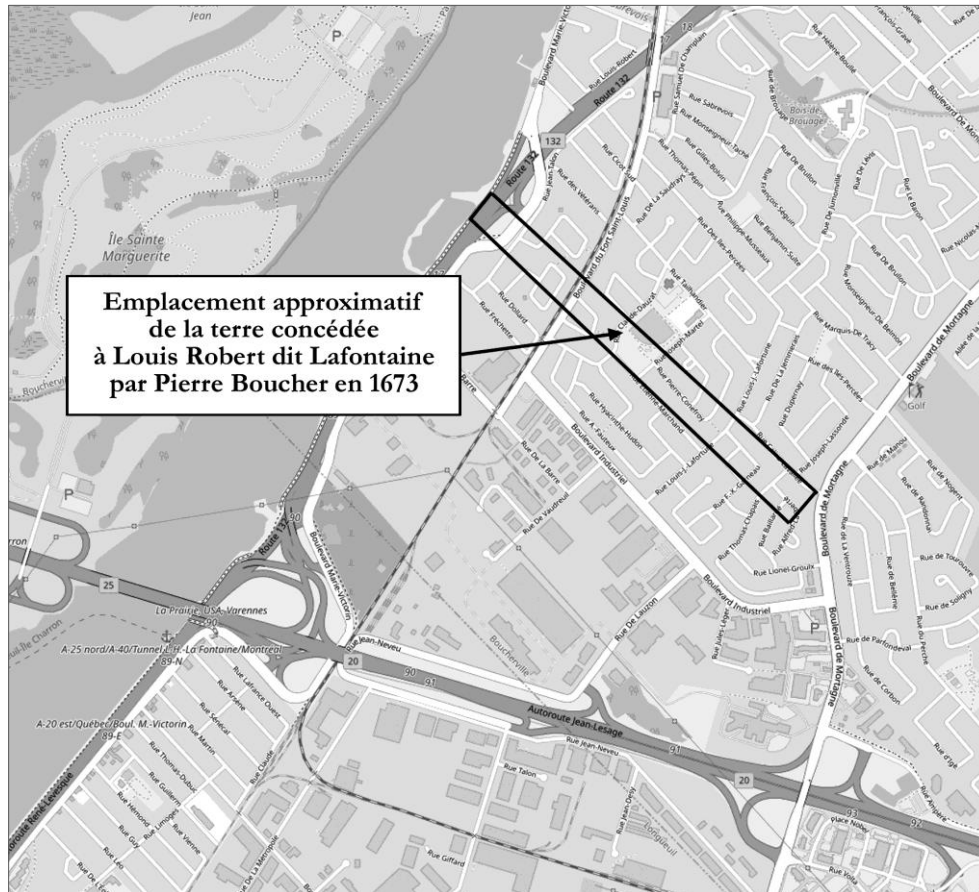
C'est plus tard en 1667 que Louis Robert se joint à Pierre Boucher et à plusieurs autres compagnons de Trois-Rivières pour entreprendre l'implantation de la seigneurie des Îles Percées (Boucherville) et le défrichement des terres. Les actes officiels ne font plus mention de Louis Robert et de Marie Bourgery au-delà du 11 mai 1667 à Trois-Rivières. Il en est de même pour Pierre Boucher et Jeanne Crevier, après le 26 septembre 1667.

Le premier enfant du couple Robert-Bourgery, Pierre, naît en août 1671 à Boucherville. Leur installation dans la seigneurie des Îles Percées s'est donc effectuée entre 1667 et 1671. Ce n'est toutefois qu'en 1673 que Pierre Boucher consignera ses décisions seigneuriales dans des actes notariés en bonne et due forme, après que Jean Talon, alors intendant de la Nouvelle-France, lui eut ratifié l'octroi de la seigneurie des Îles Percées l'année précédente. Ces actes du minutier du notaire Thomas Frérot : le n° 103 pour une terre de deux arpents de front par vingt-cinq de profondeur le long du fleuve Saint-Laurent et le n° 105 pour un emplacement dans le bourg, sont homologués dans la demeure seigneuriale le 4 avril 1673. L'analyse du contrat n° 103 du greffe

⁶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Trois-Rivières, Greffe notaire Sévérin Ameau dit Saint-Sévérin, CN401, S2, 10 janvier 1666, mariage entre Louis Robert et Marie Bourgery.

⁷ M. Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, [Ottawa], Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, [entre les pages 372 et 373]

Frérot et de la carte du plan original⁸ établi en 1867 permet de bien situer la terre concédée à Louis Robert sur une carte moderne.



Emplacement de la terre concédée à Louis Robert en 1673, reporté sur une carte moderne (fond de carte par Open Street Map)

Bien qu'il soit difficile de situer avec précision l'emplacement octroyé à Louis Robert dans le bourg de la seigneurie des Îles Percées, l'analyse du contrat n° 105 du greffe Frérot et du plan des 38 concessions originales laisse entrevoir que ce terrain, d'un arpent carré, serait situé au sud-est de l'intersection des rues Notre-Dame et de Grandpré du Boucherville actuel.

Mis à part quelques attaques des colonisateurs de la Nouvelle-France contre les Amérindiens et les répliques de ces derniers, la vie à Boucherville semble avoir permis à Louis Robert dit Lafontaine d'atteindre une certaine prospérité. En effet, il acquit ou obtint plusieurs arpents de nouvelles terres au cours des années. Entre 1671 et 1698, sa compagne de vie, Marie Bourgery, donna naissance à onze enfants; soit neuf garçons et deux filles. Ceci pourrait en partie expliquer son ambition d'accroître son patrimoine terrien.

Le cordonnier d'origine rochelaise et colon de Boucherville y décède en 1711, à l'âge de 72 ans. Son épouse Marie Bourgery passera les huit dernières années de sa vie dans sa maison du bourg de Boucherville où elle meurt en 1719 à l'âge de 65 ans.

⁸ G.-R. Gareau, Premières concessions d'habitations 1673, Boucherville, s.n., 1973, p. 13.

2711 Feuillet 107

Le premier jour de Janvier mil sept cent onze est decedé en la Communian de
notre Seigneur la Ste Eglise Catholique Apostolique & Rom. appret avoir receu
le Sacrement de Penitence, & Viatique & Extremonction Louis Robert ageé
de cinquante et deux ans habitant de Boucherville de a été inhume le lendemain
dans le Cimetiere de l'eglise Paroissiale de la Ste Famille de Boucherville par moy
Indigné Prestre Curé de Boucherville en presence de M^{re} La Courme Notaire Royal
& de M^{rs} J^{rs} Maître de Colle, de Nicolas du Bray tous demourant à Boucherville
qui ont signé avec moy sans nul serment & de plusieurs autres

R. De la Courme

Acte de sépulture⁹ de Louis Robert, à l'église Sainte-Famille de Boucherville, le 2 janvier 1711

Le décès de Louis Robert signifie également la fin d'une relation, entre lui et Pierre Boucher, qui aura duré près de 50 années.

Guy Robert
Membre de la Société d'histoire des Îles Percées

Note : ce texte est libre de droits